

**ENJEU – Association intercommunale de Rolle et environs
Conseil Intercommunal du 30 avril 2025**

Rapport de Commission ad hoc

Préavis no 02-2025 - « Demande de crédit d'investissement pour l'achat d'un véhicule électrique pour le service de conciergerie »

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc composée de Mesdames Ariane Dubuis, Anne Gaggio et Messieurs Daniel Emery, Jean-Jacques Zahler, Denis Dumartheray s'est réunie le 27 mars à Rolle dans les bureaux d'Enfance & Jeunesse.

Excusé Monsieur Christian Scaiola

Madame Sylvie Mery Présidente du CODIR et Messieurs François Delafoge CODIR et Daniel Moncada responsable technique et sécurité, étaient présents afin de commenter le préavis à la commission. Les membres de la commission tiennent ici à les remercier pour les informations données et pour les réponses claires et précises qui ont été apportées et pour la transparence des explications.

Préambule

Le préavis expose les aspects techniques et opérationnels justifiant l'achat d'un véhicule utilitaire au service de la conciergerie des divers locaux d'ENJEU.

Remarques générales

Les membres de la commissions ont eu l'occasion d'échanger avec les délégués du CODIR et du responsable technique et sécurité.

Les points principaux que la commission a retenu :

- Qu'à l'avenir l'utilisation de véhicules privés ne devra se produire que dans des cas limités et validés par la direction.
- L'acquisition du véhicule devra permettre une meilleure répartition des ressources humaines en introduisant également une flexibilité accrue du personnel dans les divers sites d'ENJEU.
- Une place de parc est prévue au Martinet pour la recharge du véhicule.
- Le CODIR a examiné la variante du leasing. Cette hypothèse a été jugée trop onéreuse et a été écartée.
- Une formation devra être mise en place pour le personnel qui sera appelé à conduire le véhicule.

Analyse

Les membres présents de la commission ont après discussion reconnu que la situation actuelle n'était pas admissible et que l'investissement demandé était nécessaire. La commission salue le choix d'un véhicule propre et répondant aux attentes de notre population. L'exemplarité énergétique doit aussi venir des Communes et des associations composées de celles-ci.

Conclusions

Au vu de ce qui précède et des informations portées à notre connaissance, la Commission vous recommande à l'unanimité de ses membres présents, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir accepter

les conclusions suivantes :

Le conseil intercommunal d'Enfance et Jeunesse

- Dans sa séance du 30 avril 2025
- Vu le préavis du Comité de Direction.
- Entendu le rapport de la Commission ad hoc.
- Entendu le rapport de la COFIN
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

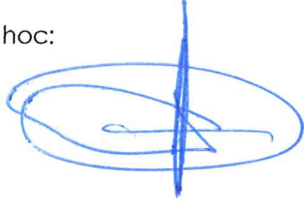
Décide

- D'adopter le préavis no 02 de 2025

Rolle, le 1^{er} avril 2025

Les membres de la Commission ad hoc:

Denis Dumartheray (rapporteur)



Anne Gaggio

Ariane Dubuis

Daniel Emery

Christian Scaiola (excusé)

Jean-Jacques Zahler